

Société Anonyme au capital de 554 482 422 €
Siège Social : 1 rue Victor Basch
CS 70001
91068 MASSY Cedex
542 097 522 - RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2020

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Après une année 2019 marquant un ralentissement de la croissance (+2,9%), l'économie mondiale s'est fortement contractée en 2020 (-4,3%) sous l'effet de la pandémie et des mesures de confinement prises dans les différents pays. Cependant, le redémarrage net de l'économie en Chine et l'effet de rattrapage observé dans les économies avancées pendant les périodes de déconfinement durant le troisième trimestre ont permis d'atténuer cette chute par rapport aux anticipations initiales.

La zone euro affiche un repli de -7,4 % en 2020, mais les disparités y restent fortes : les 2 premiers marchés de CA Consumer Finance, la France et l'Italie, ont connu une baisse plus forte, respectivement de -8,3% et de -8,9%, tandis que l'Allemagne ne baissait que de -5%. De son côté, l'Espagne a connu une baisse encore plus marquée (-11%).

En France, la consommation des ménages a été en baisse de -7%. Le secteur de l'automobile a été très impacté, avec une forte baisse de voitures neuves (-25,5%). Au global, le crédit à la consommation chute de -11,5% en 2020, soit la plus forte baisse enregistrée depuis la crise financière de 2008 (-13,3% en 2009) ¹

En Italie, le marché automobile a chuté dans les mêmes proportions (-27,7%). Dans ce contexte, la production de nouveaux crédits à la consommation a diminué fortement (-14,6% en 2020²)

Un fort rebond de la croissance mondiale est anticipé en 2021 (+5,5%), mais dans un niveau d'incertitude exceptionnel, l'évolution de la pandémie et les succès du déploiement vaccinal en seront les facteurs déterminants.

¹ Source ASF

² Source Assofin

2. ACTIVITE DU GROUPE

2.1. Evolution du périmètre du Groupe

L'évolution de l'activité, mesurée par la production de nouveaux financements, se décompose comme suit :

Production <i>en M€</i>	2020	2019	Variation 2020/2019
Périmètre CA Consumer Finance France	13 870	15 679	-11,5%
Périmètre Agos-Ducato	5 210	6 885	-24,3%
Périmètre Autres Filiales Internationales	4 617	4 766	-3,1%
Périmètre Partenariats Automobiles	15 040	17 633	-14,7%
TOTAL	38 738	44 963	-13,8%

En 2020 dans un contexte de crise sanitaire, le Groupe CA Consumer Finance a su, grâce à des fondamentaux solides, maintenir une activité commerciale résiliente, avec notamment un rebond lui permettant de maîtriser l'impact de cette crise sur la production (-13,8% par rapport à 2019), atteignant 38,7 Mds€ :

- La production gérée pour le compte des banques de détail du Crédit Agricole a atteint une production de 9,0 Mds€, (-14,7% par rapport à 2019).
- Face à une économie italienne particulièrement affectée par la crise sanitaire, l'activité de l'entité Agos-Ducato, accuse un ralentissement de -24,3% de son activité par rapport à 2019 et atteint 5,2 Mds€, mais a pu se renforcer dans le e-commerce et la production digitalisée.
- Concernant nos joint-ventures automobiles, l'activité de FCA Bank après une baisse de -20,0% par rapport à 2019, a profité d'une belle relance observée sur le T4 2020 (+3,4% par rapport à 2019).
L'impact de la crise sanitaire s'est fait ressentir sur le T1 2020 pour Gac Sofinco en Chine puis un rebond remarquable de l'activité dès le T3 2020, permettant sur l'année 2020 d'atteindre une croissance de la production de +3,3% par rapport à 2019.
- La production en compte propre a baissé de -11,1% pour atteindre 14 Mds€ stables au Portugal et en progression notable en Allemagne.

Le rebond global de l'activité, en seconde partie de l'année 2020, s'est fait grâce à plusieurs initiatives s'appuyant sur des fondamentaux du groupe CACF:

- Une digitalisation affirmée ayant permis une continuité de l'activité commerciale dont le télétravail dès les premiers jours de confinement et de généraliser le déploiement de la signature électronique sur l'ensemble de canaux de distribution
- Des actions commerciales ciblées sur l'équipement de la maison et la reprise de l'activité automobile
- Une poursuite du développement sur le circuit long avec notamment : l'extension du partenariat Ikea en France, la reconduction de l'accord Fnac-Darty, le partenariat Honda en Italie, le partenariat Peugeot Motocycles en Allemagne, le lancement de la market-place d'occasion Fisca Fisca au Portugal et l'élargissement de l'accord de partenariat avec BBPM chez AGOS;

Les revenus assurance atteignent 430,1 M€ à fin décembre 2020 en écart de -10,5% vs le budget 2020 et -9,1% vs 2019, avec une bonne résilience de la rentabilité des portefeuilles et un niveau de sinistralité bien orienté.

2.2. Activité France de la Business Unit France

En 2020, CA Consumer Finance France a su faire face à une crise sanitaire sans précédent. Son activité globale est restée à un bon niveau compte tenu du contexte, sa part de marchés dans l'ASF a même progressé de 0,6 pt sur la période d'avril à novembre.

L'activité commerciale a été logiquement impactée par la crise sanitaire. Cependant, elle a été soutenue par les très bons résultats des secteurs de l'automobile et du courtage, qui affichent une progression par rapport à 2019 ainsi que par la très nette augmentation des paiements fractionnés NxCB.

Le niveau des encours commerciaux s'améliore, porté par l'activité des Caisses Régionales du Crédit Agricole et LCL. Le PNB est quant à lui sous tension dans le contexte de crise sanitaire.

Le coût du risque intègre une provision pour risques éventuels liés à la crise COVID. Sans cette provision, le coût du risque 2020 se positionne à un niveau plus bas que lors du précédent exercice.

La rigueur de gestion notamment et les efforts sur les charges d'exploitation ont été accélérés amenant une baisse des frais généraux.

En 2020, CA Consumer Finance France a montré sa capacité à maintenir une dynamique commerciale malgré un environnement difficile. Cela lui donne une base très solide pour l'avenir.

Pour 2021, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre du projet Renouveau, en accélérant le développement commercial et l'industrialisation des processus afin d'améliorer la qualité des services fournis aux clients.

2.3. Perspectives d'avenir

Les ambitions 2022 de CA Consumer Finance s'appuient sur quatre leviers de développement : les partenariats et le cross-selling, l'automobile, le servicing pour compte de tiers et enfin les financements verts. La digitalisation sous-tendra ces quatre leviers de croissance, via le déploiement du fruit des investissements récents dans le digital et l'innovation au service des clients.

Le développement des partenariats se poursuivra en s'appuyant sur le digital et l'innovation tant dans l'expérience clients que dans l'offre. Le taux d'équipement clients en offres s'en trouvera réhaussé.

Sur le secteur automobile, CA Consumer Finance veut se positionner au cœur de l'évolution du monde de la mobilité. Ce qui se traduira par une production automobile annuelle hors joint-ventures augmentée de 500 millions d'euros en 2022 et une hausse des encours automobile joint-ventures de 4,5 milliards d'euros à 2022 comparé à 2018.

CA Consumer Finance étendra également ses prestations de servicing pour compte de tiers auprès de nouvelles institutions financières (+10 partenaires bancaires d'ici 2022) et continuera à faire bénéficier ses prestations aux banques de détail du Groupe Crédit Agricole en France (+1 point de pourcentage sur les parts de marché des banques du Groupe d'ici 2022 comparé à 2018).

Enfin, CA Consumer Finance ambitionne de devenir le premier acteur de crédit à la consommation sur les financements verts, en générant un milliard d'euros de production annuelle supplémentaire en 2022.

3. GESTION DES FACTEURS DE RISQUES

CA Consumer Finance met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation qui sont intégrés à son dispositif de Contrôle Interne.

Des limites et procédures précises sont ainsi définies pour encadrer, mesurer et maîtriser les risques. Le dispositif intègre des limites entité et groupe CA Consumer Finance calibrées et validées annuellement en coordination avec les différentes lignes métier du Corporate Center.

Ces lignes métiers supervisent le dispositif et le pilotage des risques mis en œuvre par chacune des entités du groupe pour en apprécier la qualité et la conformité aux normes et règles du groupe, alerter les organes de gouvernance, et suivre les actions correctrices.

3.1. Risque de crédit et de contrepartie

3.1.1. Politique et objectifs

La politique globale en matière de risque de crédit est mise en œuvre par la Direction du Crédit Groupe dans le respect de la stratégie globale des risques (Stratégie risque et Appétence au risque) validée par les instances de gouvernance de CA Consumer Finance après l'avis indépendant de la Direction des Risques et des Contrôles Permanents (RCP).

La Direction RCP assure entre autres le contrôle de second niveau du risque de crédit et est responsable de la « filière risques » (« gestion des risques » au sens de l'Arrêté du 3 novembre 2014). A ce titre, elle est amenée à s'assurer du respect des principes édictés par le Groupe (avis, contrôles permanents, revues de portefeuilles).

3.1.2. Surveillance et maîtrise des risques

La stratégie risque et le dispositif d'appétence au risque permettent de définir le niveau et le type de risques que le Groupe CA CF peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations.

La direction RCP suit chaque mois les seuils et limites relatifs au risque de crédit pour la stratégie risques et le dispositif d'appétence. Ce suivi est présenté trimestriellement au Group Risk Committee de CA Consumer Finance.

Un dispositif graduel d'alerte le complète pour informer en cas de dépassement les organes de gouvernance de CA Consumer Finance et le cas échéant, Crédit Agricole S.A.

Un suivi mensuel est également réalisé sur les indicateurs opérationnels de crédit, le coût du risque et l'évolution des encours par catégorie de risque. Il est présenté en Group Executive Committee.

Des avis risques indépendants de la Direction RCP complètent ce dispositif sur les principaux dossiers d'octroi grande clientèle ainsi que sur les propositions d'évolutions du dispositif crédit soumises à l'approbation du Groupe en fonction des délégations en vigueur.

3.1.3. Résultats 2020

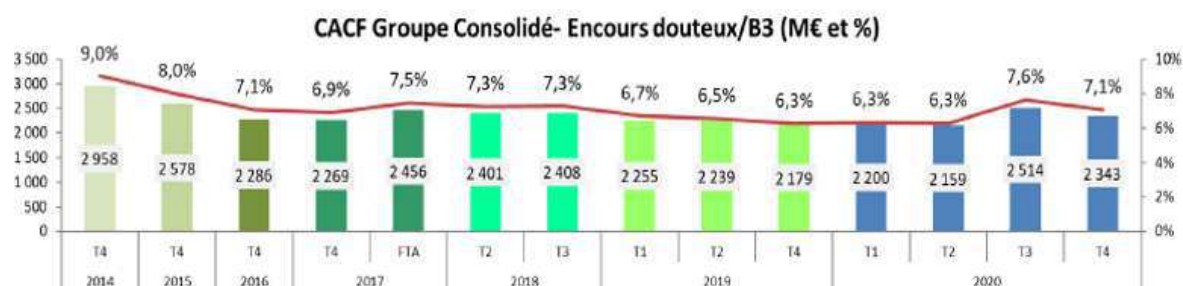
A fin 2020, le coût du risque cumulé sur le périmètre groupe consolidé CA Consumer Finance atteint 637 M€ (1,9%), impacté par la crise sanitaire covid-19

Il se situe à +174 M€ comparé au budget 2020 compte tenu des effets de la crise sanitaire (dont 83,3 M € de provisions prospectives), de l'impact des évolutions des modèles (27 M€, y compris nouveau défaut) et l'intégration d'une provision juridique (20 M€)

Retraité des éléments exceptionnels, le CdR cumulé 2020 est de 507 M € (1,5%), soit +44 M € au-dessus du budget 2020. Les effets de crise se sont concentrés au 2^{ème} trimestre (+87 M€) tandis que le coût du risque a atteint des niveaux très satisfaisants aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2020 (-44 M€ CdR estimé au S2 vs budget).

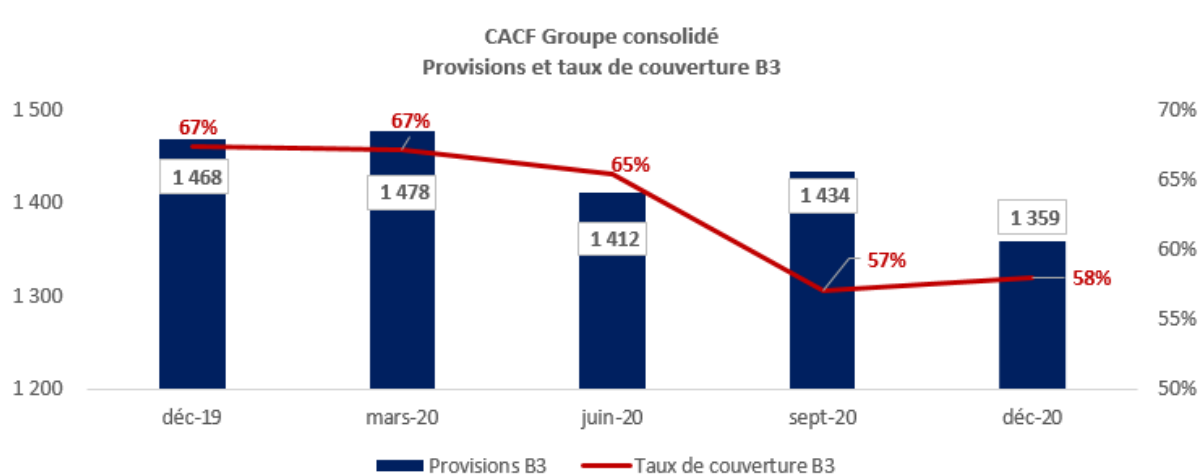
Le taux de Bucket 3 (encours défaillant au sens de la nouvelle définition du défaut) à fin décembre 2020 est à 7,1%. Pour rappel, le pic atteint en septembre 2020 (7,6%) est lié à la mise en place de la nouvelle définition du défaut.

	Ytd publié		Ytd 20 - Eléments exceptionnels et CdR retraité					dec-20 retraité	Budget
	dec-19	dec-20	FLC covid	Impact modèles (incl. NDOD)	Autres (DTE, cessions, etc.)	Provision juridique			
CdR (M€)									
Total consolidé	434,6	636,7	83,3	26,7	-0,1	20,0	506,8	462,8	
Agos	157,2	290,9	43,0	-14,8	1,4	20,0	241,3	162,7	
CACF France	230,4	261,2	30,6	30,1	-3,1	-	203,7	244,7	
Credibom	13,1	29,3	4,8	6,6	-	-	17,9	16,6	
Creditplus	33,8	55,4	4,9	4,8	1,7	-	44,0	38,7	
CdR (%)									
Total consolidé	1,3%	1,9%					1,5%	1,3%	
Agos	1,1%	2,1%					1,8%	1,1%	
CACF France	1,9%	2,1%					1,6%	1,9%	
Credibom	0,6%	1,2%					0,8%	0,7%	
Creditplus	0,9%	1,2%					1,0%	0,9%	



* FTA : First Time Application correspondant au Bucket 3 en normes IFRS9 à fin 2017.

Le taux de couverture consolidé des encours classés en bucket 3 est en forte baisse entre juin et septembre 2020 compte tenu de la mise en place du nouveau défaut, les contrats déclassés du Bucket 2 vers le Bucket 3 étant provisionnés plus faiblement que la moyenne du Bucket 3.



3.2. Risques financiers

La surveillance des risques financiers (risque de taux, de liquidité, de change, de marché, de contrepartie bancaire) est assurée par la Direction RCP / Risk Management dans le respect des limites fixées par la Stratégie Risques et le dispositif d'appétence pour le risque et consiste notamment à réaliser :

- L'émission d'avis risques sur un périmètre élargi : dossier du Comité ALM, opération de refinancement, budgets, dispositifs RAF et Stratégies risques (Groupe CA Consumer Finance et entités), back-testing des modèles ALM et stress tests, ainsi que sur les dossiers présentés en Comités NAP ;
- Le suivi des limites et des alertes, la réalisation des reporting risques présentés en Comités Risques Groupe trimestriels, et le suivi mensuel sont transmis à Crédit Agricole SA/DRG.

L'instance principale de gouvernance assurant le suivi de la maîtrise des risques financiers est le Comité ALM de la direction financière du Groupe CA Consumer Finance.

Les limites risques financiers sont définies par la ligne métier Finance du Groupe CA Consumer Finance (en local et en central) et font l'objet d'avis risques de la part de la ligne métier RCP.

Elles sont calibrées selon les normes du Groupe Crédit Agricole SA.

3.2.1. Activité de trésorerie et de placement

3.2.1.1. *Politique et objectifs*

Outre le refinancement de la distribution des crédits, qui constitue son activité principale, la politique générale d'intervention de CA Consumer Finance sur les marchés répond accessoirement à quatre objectifs :

- Constitution de réserves HQLA afin de constituer des réserves éligibles au ratio réglementaire LCR ;
- Ajustement significatif de trésorerie à court terme sous forme de prêts en blanc à Crédit Agricole S.A. ;
- Acquisition de collatéral en vue de sécuriser le fonctionnement des comptes en banque centrale de la filiale allemande Creditplus.
- Constitution de collatéral en vue de constituer des réserves éligibles au TLTRO et/ou à d'autres opérations de repos externes.

CA Consumer Finance a par ailleurs poursuivi le développement de la diversification de son refinancement depuis 2011, avec un accroissement :

- Du refinancement sécurisé (opérations de titrisations et de repos) ;
- De l'activité de collecte (en partie via le passeport européen) en Allemagne, en Autriche et en Italie, depuis la France (CA Consumer Finance SA), l'Allemagne (Creditplus) et l'Italie (FCA Bank) ;

Des émissions de dettes (EMTN de FCA Bank et NEU CP et NEU MTN de CA Consumer Finance SA) tout en développant les refinancements bancaires en particuliers bilatéraux.

3.2.1.2. Surveillance et maîtrise des risques

Les nouvelles opérations de refinancement du Groupe CA Consumer Finance sont présentées en Comité de Financement du Groupe pour avis risque et validation. Dans le cadre de la Stratégie Risque, le dispositif de surveillance est complété par des limites et seuils d'alertes encadrant l'empreinte de marché et le taux d'autofinancement.

Le risque de contreparties bancaires est suivi la Direction RCP et fait l'objet d'un encadrement par des limites définies au sein du processus FIRCOM sous la responsabilité de Crédit Agricole SA.

Le portefeuille de placement est présenté dans la Stratégie Risque du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe CA Consumer Finance.

Les positions de titres (hors Groupe CA) comptabilisées en juste valeur par capitaux propres et en coût amorti (JCR et CAM) du groupe CA Consumer Finance sont reportées mensuellement par la Direction RCP au Groupe Crédit Agricole S.A. (DRG) via le reporting Corfou.

3.2.2. Risques de taux et de base

3.2.2.1. Politique et objectifs

Au sein du groupe CA Consumer Finance et compte tenu de son activité, le risque de taux porte sur le risque de taux d'intérêt global (RTIG).

L'essentiel du bilan du Groupe est exposé à ce risque du fait de sa composition :

- Encours clientèle à taux fixe, révisable ou administré (crédit renouvelable) ;
- Refinancements et opérations dérivées constituant des ressources à taux fixe ou variable.

Le département ALM est en charge du suivi du risque de taux d'intérêt global et de base et a pour missions principales :

- La mesure des risques au niveau de CA Consumer Finance, des filiales françaises et de certaines entités à l'international et leur consolidation au niveau du Groupe CA Consumer Finance ;
- La gestion et la surveillance de ces risques selon des modèles appropriés ;
- La proposition de couverture appropriée de ces risques ;
- L'information des organes exécutifs et délibérants.

L'outil ITAC mis en œuvre au niveau du groupe CA Consumer Finance et déployé dans les entités et JV permet d'effectuer la consolidation et le reporting des indicateurs du risque de taux.

3.2.2.2. Surveillance et maîtrise des risques

Mesure du risque de taux

La méthodologie de mesure du RTIG s'appuie sur la mesure des expositions conformément aux normes du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour les produits du Groupe CA Consumer Finance tels que vente à crédit, prêt bancaire, crédit-bail, crédit renouvelable dérogatoire ou classique, crédit Corporate, le risque est mesuré sous forme d'impasse projective mensuelle intégrant les événements comportementaux (remboursements anticipés, passages au contentieux...). Des conventions d'écoulement définissent le périmètre d'application et les règles d'amortissement.

Les indicateurs produits sont :

- Des gaps de taux fixe par bande de maturité, des sensibilités appelées VAN correspondant aux impacts sur le PNB de chocs de taux de 200 (ou 300 sur certaines devises) points de base sur toutes les maturités du gap, en valeur actuelle nette.
- En matière de gestion du risque de taux d'intérêt global la politique du Groupe CA Consumer Finance reste prudente.

Contrôle du risque de taux

Le contrôle de 1^{er} degré des indicateurs de RTIG est effectué par le département ALM mensuellement. Le Contrôle Permanent de la Direction Financière contrôle au degré 2.1. La Direction des Risques et Contrôles Permanents contrôle au degré 2.2 et suit mensuellement les limites et seuils d'alerte.

Le Risk Management Group émet également un avis risque sur les documentations, balayage bilan et backtesting réalisés sur les modèles ALM du groupe CA Consumer Finance selon la méthodologie définie par la Finance Groupe.

3.2.3. Risques de liquidité et de financement

CA Consumer Finance, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes en vigueur (LCR, NSFR) et les nouvelles exigences du régulateur (STE « Short Term Exercise » ...).

Le ratio LCR de CA Consumer Finance au 31/12/2020 respecte largement l'exigence réglementaire de 100%.

Le Groupe CA Consumer Finance s'inscrit dans le cadre de la gestion du risque de liquidité défini par le Groupe Crédit Agricole S.A. destiné à permettre aux entités de poursuivre leur activité à horizon d'un an dans un contexte de crise de liquidité en limitant leur recours aux refinancements à court terme et en disposant de niveau de réserve suffisant (titrisation, portefeuille). Le dispositif d'encadrement interne porte sur :

- la résistance aux stress de liquidité global (1 mois), idiosyncratique (3 mois) et systémique (1 an),
- une limite sur l'endettement court terme. La gestion du risque de liquidité dans le Groupe Crédit Agricole S.A. consiste à respecter une limite interne de refinancements à court terme (< à 1 an en durée de vie initiale).
- des limites sur la concentration des échéances pour le refinancement long terme *secured* et *unsecured*.
- une position en ressource stable encadrée par un dispositif de suivi interne.

3.2.4. Risque de change

Les contrats de change opérationnels (prêts en devises) font systématiquement l'objet d'une couverture quasi parfaite à leur mise en place. Les engagements de prêts en devises non porteurs de risque de change ne font pas l'objet de couverture.

Au sein de la Stratégie Risques, des limites encadrent le risque de change opérationnel au niveau groupe et entités et par devises.

Concernant le risque de change structurel (participation du Groupe CA Consumer Finance hors zone euro), la politique Groupe consiste à mettre en place des couvertures des positions de change dans le but d'immuniser le ratio CET1 contre les variations des cours de change.

3.2.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux

CA Consumer Finance a recours à des instruments financiers dérivés (swaps de macro et de micro-couverture en EUR) uniquement dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global ou unitaire, exposé ci-dessus.

Les couvertures en juste valeur comprennent notamment les opérations de prêts et dépôts et les couvertures de flux de trésorerie ne sont utilisées que pour la couverture du risque de change.

3.2.6. Risque comptable

Organisation :

La Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe rattachée hiérarchiquement à la Direction RCP a pour mission de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle comptable déployé dans l'ensemble des entités du groupe CACF se base sur les procédures et normes du groupe Crédit Agricole.

Dispositif de Contrôle Permanent Comptable

Conformément à la méthodologie du groupe Crédit Agricole, le dispositif de Contrôle Permanent déployé est composé de 3 lignes de défense :

- Première ligne de défense : contrôles opérationnels réalisés par les lignes métier (1er degré, 2ème degré et 1er niveau)
- Seconde ligne de défense : contrôles réalisés par la ligne métiers Risque et Conformités (2ème degré et 2ème niveau). Un dispositif de contrôles 2.2 consolidés est définis au niveau du groupe Crédit Agricole et produit par les entités et le groupe CACF.
- Troisième ligne de défense : fonction d'Audit Interne en charge du contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle est complété par :

- Une auto évaluation des risques et des contrôles comptables (Cartographie) annuelle selon la méthodologie du groupe Crédit Agricole
- Une évaluation qualitative du risque comptable dans le cadre du processus ICAAP.
- Un dispositif d'alerte comptable

Les criticités détectées par le dispositif de contrôle interne sont remontées dans des comités idoines (comité FIG et RO&CP groupe ; Comités de Contrôle Interne de CACF).

3.3. Autres risques

3.3.1. Risques opérationnels

Le Risque Opérationnel (RO) du Groupe CA Consumer Finance est piloté par la division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Son pilotage repose sur une cartographie des risques, des contrôles, une collecte des pertes et un jeu de scénarii, qui permet, pour les entités en méthode avancée, de calculer l'exigence en fonds propres.

La surveillance de ces risques est réalisée à partir d'un tableau de bord présenté en Comité de Contrôle Interne et en Comité Risques Groupe (limites de la Stratégie Risques et du RAF) présidés par la Direction Générale.

Sur le périmètre Groupe, le coût du risque opérationnel total (entités au prorata d'actionnariat) est de 0.97% du PNB en 2020, contre 2.9 % en 2019.

Surveillance et maîtrise des risques.

Une procédure d'alerte permet d'informer la Direction Générale et la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. de tout incident avec un impact financier avéré ou potentiel supérieur à 300 k€ ou avec un impact majeur non financier. 10 alertes RO ont été émises en 2020 contre 4 en 2019.

S'agissant des incidents significatifs, le seuil de matérialité défini au niveau du Groupe CA Consumer Finance a été fixé à 25 M€ en 2020 comme en 2019.

Par ailleurs, des seuils d'alerte de coût cumulé par trimestre du risque au niveau Groupe CA Consumer Finance ont été fixés dans le cadre de la Stratégie Risques : RO total/PNB (2,5%), Risque frontière/PNB (1,80%). Enfin, le seuil Coût de la fraude/PNB, principale composante du RO est suivi par la ligne métier Conformité.

Sécurité et Continuité d'activité (SI et PCA)

La gestion du Risque des Systèmes d'Information (SI) et des Plans de Continuité d'Activité (PCA) est pilotée par le Département RSICA de la Direction Risques et Contrôle Permanent. Le département RSICA travaille conjointement avec la direction de la Sécurité et des Systèmes d'Information Groupe qui anime les lignes Métier SSI et IT.

Les seuils d'alerte relatifs aux Risques des Systèmes d'Information et à la continuité d'activité au niveau des entités du Groupe sont toujours fixés dans le cadre de la Stratégie Risques. Les indicateurs clé revus (Couverture de Test d'Intrusions et niveau de vulnérabilités des environnements exposés sur Internet, Réalisation d'Analyse de Risques SI sur les projets Majeurs, Campagne de sensibilisation au phishing, Tests des solutions de continuité) permettent un suivi périodique des risques de vulnérabilité des serveurs critiques, de couverture des risques SI dans les projets, de prise en compte des résultats des tests de plans de repli utilisateurs et de secours informatique.

Un Dispositif de Gestion de Crise de niveau Groupe CA Consumer Finance est défini et déployé sur l'ensemble des entités du Groupe pour permettre sa gestion dans une logique Bottom Up ou Top Down. « Les tests et les crises antérieures à 2020 avaient permis d'éprouver les dispositifs de gestion de crise, à la fois au niveau du Groupe CACF et des entités.

Ainsi, la gestion de la crise Covid-19 a été assurée de façon probante par l'activation des dispositifs prévus puis une adaptation aux différentes phases de la crise. »

Enfin, le plan de contrôle Sécurité des Systèmes d'Information unifié au niveau Groupe CA Consumer Finance est déployé dans les entités. Un plan de contrôle Informatique (IT), unifié et complémentaire, a été finalisé et sera progressivement déployé au sein des entités. Les premiers résultats de contrôle sont attendus au 1^{er} trimestre 2021.

3.3.2. Risques de fraude

Dans le cadre du pilotage des entités, les résultats des contrôles, la remontée des alertes ainsi que le suivi des plans d'action sont analysés et communiqués dans les instances de gouvernance.

La limite de l'indicateur (coût de la fraude/PNB) pour le groupe CA Consumer Finance en 2020 était fixée à 1,40%. Au 31 décembre 2020, ce taux s'élevait à 1.49%.

Dans le cadre de l'amélioration de la prévention et de la détection de la fraude, plusieurs outils ont été déployés afin de faire face aux nouveaux modes opératoires observés.

3.3.3. Risques juridiques et fiscaux

Les risques juridiques et fiscaux font l'objet d'analyses et d'évaluations par la Direction Juridique et la Direction Financière, puis sont communiqués dans les instances de gouvernance.

Au 31/12/2020, le montant total des provisions pour risques juridiques ou fiscaux du groupe CA Consumer Finance s'élevait à 62,3 millions d'euros, contre 154,5 millions d'euros à fin 2019.

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance SA et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu – ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato (AGCM - Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites «captive») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'AGCM a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CA Consumer Finance. L'AGCM a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Par arrêt rendu public le 24 novembre 2020, le TAR du Lazio a accueilli les recours formés par FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance contre la décision de l'AGCM. Le TAR a, en conséquence, annulé la décision de l'AGCM dans son intégralité. Il a également accueilli les recours des autres parties.

Le 23 décembre 2020, l'AGCM a formé un recours devant le Conseil d'Etat italien contre la décision du TAR. FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance y ont répondu.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100 % de CA Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation. Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place au cours de l'année 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tiens compte des décisions de la KIFID précitées. Le plan de compensation sera clôturé au début de l'année 2021.

3.3.4. Risques de non-conformité

Le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme s'est poursuivi en 2020 au sein de toutes les entités contrôlées (CAT 1 du PSC) avec la poursuite du déploiement des outils et la mise à jour de la classification des risques.

CA Consumer Finance a également poursuivi le déploiement de son programme de lutte contre la corruption (90% des actions du programme ont été mises en place).

Concernant le projet de renforcement de la transparence et de la protection de la clientèle initié en 2018, les risques potentiels identifiés ont donné lieu à des plans d'action. Une note de procédure encadrant les pratiques anti-concurrentielles a été diffusée. Un code de conduite spécifique sur la protection de la clientèle sera édité en 2021.

4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (CA CONSUMER FINANCE S.A.)

Au travers de son PMT « Ambition 2022 », de ses trois projets stratégiques - « Projet client », « Projet humain » et « Projet sociétal », et de sa raison d'être - « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société », le Groupe Crédit Agricole place son engagement sociétal et environnemental au cœur de sa stratégie. En parfaite cohérence avec lui, CA Consumer Finance s'est doté d'un Projet sociétal ambitieux, répondant aux évolutions de la société, capitalisant sur les acquis et expertises de l'entreprise, et favorisant l'engagement de ses collaborateurs. Son Projet sociétal repose sur trois axes : être une banque inclusive, favoriser la transition énergétique et s'engager pour la société.

4.1. Être une banque inclusive

CA Consumer Finance offre des services adaptés aux besoins de l'ensemble de sa clientèle, avec une attention particulière aux clients fragiles ou ayant des difficultés d'accès au crédit. En France, nous proposons aux adhérents du Fonds d'action sociale pour les travailleurs temporaires (FASTT), des solutions de crédit adaptées à leur situation, ainsi qu'un accompagnement personnalisé. L'éducation budgétaire, notamment au travers d'ateliers déployés en France et dans nos filiales à l'étranger, nous permet de fournir à des populations parfois fragiles des outils et des clefs pour une bonne gestion de leur budget au quotidien.

Enfin, notre Agence d'Accompagnement Client (AAC) mène depuis 2013 en France une action efficace auprès de clients dont la situation budgétaire se fragilise. En identifiant ces clients, en leur proposant un accompagnement personnalisé et des solutions adaptées à leur situation, et en mobilisant si besoin des partenaires externes, l'AAC constitue un levier essentiel de l'ambition de banque inclusive de CA Consumer Finance. En 2020, ce sont ainsi plus de 5000

clients qui ont été accompagnés. Ce dispositif a aussi permis de réduire davantage le nombre de dossiers de surendettement chez CA Consumer Finance (de -14,75%) que la baisse observée en moyenne au niveau national par la Banque de France (de -12%).

4.2. Favoriser la transition énergétique

Notre ambition est d'accompagner la transition énergétique de nos clients, qu'il s'agisse de leur mobilité ou de l'équipement de leur maison, mais aussi d'agir sur notre propre impact environnemental.

A cet effet, nous avons conçu des offres à tarif préférentiel : offre verte « auto » pour le financement de véhicules propres ou de la prime à la conversion, offre verte « travaux » pour le financement de travaux de rénovation énergétique.

En parallèle, nous avons noué des partenariats avec de grands acteurs engagés dans la transition énergétique : Tesla en France, Energica en Italie ou encore ONO en Allemagne. Au total, au 30 septembre 2020, CA Consumer Finance a accordé quelque 500 millions d'euros de financement pour des véhicules propres.

Dans le domaine de l'équipement de la maison, CA Consumer Finance accompagne par exemple Ikea en France, en finançant l'achat de panneaux photovoltaïques par ses clients, ou encore Solarplay en Italie, qui commercialise également des panneaux solaires.

De nouvelles offres sont déployées pour répondre aux attentes de notre clientèle, privilégiant l'usage des biens : CA Consumer Finance s'engage ainsi dans le développement de solutions locatives et dans la promotion et le renforcement de la place de l'économie circulaire, qui constitue l'un des leviers de la réduction de l'impact environnemental.

Afin d'agir sur son empreinte environnementale, CA Consumer Finance a mesuré ses émissions carbone directes et indirectes. Le groupe travaille aujourd'hui à des actions pour réduire son empreinte carbone ou la compenser. A ce titre, soulignons les initiatives de Creditplus en Allemagne et de FCA Bank qui mènent des actions de reforestation avec des ONG spécialisées.

4.3. S'engager pour la société

L'enracinement dans un territoire et son écosystème local est au cœur de l'identité du groupe Crédit Agricole et de CA Consumer Finance. Le soutien constant et engagé à des acteurs associatifs est une revendication et une fierté de notre entreprise. CA Consumer Finance a ainsi conclu des partenariats avec des associations pour monter des projets communs, par exemple le mentorat de jeunes par des collaborateurs du groupe CA Consumer Finance en France ou au Maroc qui les épaulent dans leur insertion professionnelle ou dans leur parcours scolaire. De plus, CA Consumer Finance s'engage auprès d'associations de confiance, via des donations ou la mise à disposition de collaborateurs.

L'accompagnement des engagements de ses collaborateurs est une valeur forte de CA Consumer Finance. En France, le mécénat de compétences est venu compléter un dispositif de bénévolat déjà existant et permet aux collaborateurs de mettre leurs compétences au service d'associations d'intérêt général, et « l'Arrondi solidaire » permet à chacun de faire don des centimes supérieurs de son salaire au bénéfice d'une association élue par les collaborateurs.

Par ailleurs, CA Consumer Finance s'est mobilisé lors de la crise sanitaire, en contribuant largement au Fonds de Solidarité de la Fondation Crédit Agricole, qui a apporté son soutien à nos aînés face à la pandémie de COVID-19, et en concluant un partenariat en France avec la Fondation 101, qui œuvre pour les centres de réanimation. Nos filiales à l'étranger ont également effectué de larges donations à des organisations humanitaires et médicales, telle que la Croix-Rouge en Italie, afin de faire face à la crise sanitaire.

CA Consumer Finance soutient enfin l'écosystème de l'innovation au travers de nombreux dispositifs. Les Labos Innovation travaillent dans plusieurs entités du groupe CA Consumer Finance à tisser des liens avec des acteurs majeurs de l'innovation, comme les start-ups ou leurs incubateurs. Le Labo Sofinco sensibilise également les métiers de CA Consumer Finance France à l'innovation au travers de son site dédié et de nombreuses publications, vidéos et

conférences. Les dispositifs Start&Pulse, existant au sein de CA Consumer Finance sous forme de concours ou sur demande des métiers, ont permis en 2020 de nouer des partenariats ou de lancer des expérimentations avec des start-ups, en France comme dans nos filiales à l'étranger. L'ensemble de ces programmes contribuent ainsi à développer la culture de l'innovation et l'excellence du service de CA Consumer Finance.

4.4. En synergie avec le Projet sociétal, un Projet humain ambitieux

En complément de cette stratégie sociétale volontariste, CA Consumer Finance s'engage pour ses collaborateurs par un Projet humain ambitieux. La mixité, la diversité et l'inclusion sont des sujets essentiels pour le groupe et se traduisent dans chaque entité par de nombreux programmes d'actions. Nos réseaux mixité ont notamment fortement agi en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il résulte de ce volontarisme un excellent index d'égalité professionnelle femmes-hommes atteignant pour la France 93/100.

CA Consumer Finance s'engage auprès de ses collaborateurs : la formation est une priorité du Projet humain. De nombreux programmes de formation ont ainsi été déployés en 2020 et maintenus et adaptés aux contraintes de la crise sanitaire. CA Consumer Finance a par ailleurs montré son attachement à l'accompagnement des collaborateurs durant la pandémie de COVID-19. Le télétravail a pu être rapidement déployé grâce à des solutions techniques modernes et efficaces, et la proximité et la solidarité avec les équipes ont été maintenues par des dispositifs d'écoute et de soutien aux collaborateurs, avec par exemple l'ouverture de lignes téléphoniques dédiées et des contenus de formation centrés sur le bien-être.

L'enquête annuelle de satisfaction (Indice d'Engagement et de Recommandation) a marqué une reconnaissance des collaborateurs pour cet engagement humain de CA Consumer Finance. Nos collaborateurs y ont en effet exprimé un attachement et une fierté de travailler pour le groupe CA Consumer Finance parmi les plus élevés du groupe Crédit Agricole.

4.5. La protection du client, une évidence au regard de nos métiers

La protection de la clientèle ainsi que des données personnelles a fait l'objet d'une attention particulière : plusieurs actions ont été menées afin d'améliorer la qualité de l'information donnée à nos clients et de veiller à ce que nos produits et services soient adaptés aux besoins de nos clients. Ainsi, l'ensemble des entités du groupe CA Consumer Finance a poursuivi ses actions de formation, d'animation et de sensibilisation de ses équipes à la transparence et à la protection de la clientèle.

5. INFORMATION FINANCIERE

5.1. Encours bruts gérés

Les encours bruts gérés sont les suivants :

Encours bruts gérés <i>en M€</i>	2020	2019	Variation 2020/2019
CA Consumer Finance France	32 570	32 612	-0,1 %
AGOS	13 799	14 644	-5,8 %
Autres Filiales Internationales	12 257	11 519	+6,4 %
Partenariats Automobiles	32 226	33 253	-3,1 %
TOTAL	90 852	92 027	-1,3 %

En un an, les encours gérés ont baissé de 1,2 Mds€ (-1,3%) suite à la crise sanitaire et, en particulier du 2^{ème} trimestre 2020.

5.2. Les comptes de l'exercice

Suite à la mise à jour de la documentation comptable du Groupe Crédit Agricole concernant la comptabilité de couverture de change et du remplacement de l'outil de gestion de Trésorerie au sein de CACF SA, les instruments financiers de couverture du risque de change sont comptabilisés en Cash Flow Hedge depuis le 01/01/2020 (vs FVH auparavant), générant un impact de -2,1M€ en capitaux propres recyclables.

5.2.1. Comptes consolidés

5.2.1.1. *Bilan*

Le total du bilan atteint 53 955 M€.

A l'actif, les encours nets des crédits à la clientèle s'élèvent à 32 580 M€ (y compris 1 263 M€ des prêts de CA Consumer Finance aux sociétés commerciales du groupe FCA Bank) dont :

- 12 907 M€ pour le périmètre CA Consumer Finance France (39,6% du total et en baisse de -212 M€) ;
- 12 892 M€ pour Agos (39,6% du total et en baisse de -730 M€) ;
- 6 781 M€ pour le reste du périmètre international (20,8% du total et en baisse de -877 M€).

Les variations s'expliquent principalement par les impacts de la crise sanitaire en Europe et par l'application de la norme IFRS 5 aux actifs et passifs de CACF NL générant un reclassement de 1 720 M€ d'encours nets sur le poste « *Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées* ».

Le total du passif financier au coût amorti (dettes bancaires, dettes clientèle et dettes représentées par un titre) s'établit fin 2020 à 41 953 M€, en progression de 11,9%, qui s'explique par la gestion de la Liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole.

Le poste de « dettes subordonnées » dans les comptes consolidés du groupe CA Consumer Finance reste stable au cours de l'exercice pour afficher 1 672 M€ au 31 décembre 2020.

La politique de refinancement et de gestion actif/passif de l'ensemble de ces établissements est décrite dans la partie « Gestion des risques financiers et politique de couverture » du présent rapport.

5.2.1.2. *Compte de résultat*

Produit Net Bancaire en M€	2020	2019	Variation 2020/2019
CA Consumer Finance France	883	996	-11,4%
AGOS	799	862	-7,3%
Autres Filiales Internationales	311	286	+8,9%
Partenariats Automobiles	0	0	NA
TOTAL	1 993	2 144	-7,1%

Le produit net bancaire ressort à 1 993 M€, contre 2 144 M€ l'exercice précédent. La baisse observée principalement en France et en Italie (AGOS) s'explique principalement par une diminution d'activité liée à la crise sanitaire.

Charges d'Exploitation en M€	2020	2019	Variation 2020/2019
CA Consumer Finance France	-496	-502	-1,1%
AGOS	-252	-272	-7,1%
Autres Filiales Internationales	-134	-186	-28,3%
Partenariats Automobiles	0	0	NS
TOTAL	-882	-960	-8,1%

Les charges d'exploitation du groupe CA Consumer Finance à fin 2020 sont en baisse par rapport à 2019 (-8,1%). La baisse significative sur les autres filiales internationales est imputable au transfert de CACF NL en IFRS5. Toutefois, les charges sont maîtrisées avec une baisse constatée sur la période.

Coût du Risque en M€	2020	2019	Variation 2019/2018
CA Consumer Finance France	-261	-230	+13,4%
AGOS	-291	-157	+85,0%
Autres Filiales Internationales	-85	-63	+34,2%
Partenariats Automobiles	0	0	NS
TOTAL	-637	-450	+41,3%

Sur l'ensemble du groupe, le coût du risque augmente de +41,3% par rapport à fin décembre 2019.

L'analyse du coût du risque est présentée au chapitre 3.1.3 de ce rapport.

Résultat Net PG en M€	2020	2019	Variation 2019/2020 (en M€)
CA Consumer Finance France	80,1	214,1	-134,0
AGOS	129,2	158,8	-29,6
Autres Filiales Internationales	40,4	10,1	30,3
Partenariats Automobiles	359,1	281,3	77,8
Résultat des activités arrêtées	-134,9		-134,9
TOTAL	473,9	664,3	-190,4

Le Résultat Net Part Groupe au 31 décembre 2020 s'élève à 473,9 M€ (-190,4 M€ vs 2019).

En conséquence, le taux de rendement des actifs (Bénéfice net consolidé/total de bilan consolidé) s'élève à 0,88%.

5.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2020

Le 03/02/2021, CA Consumer Finance a conclu avec Bankia, un accord de rachat des 49% du capital détenu par celui-ci dans notre Joint Venture CACF-Bankia. Au terme de l'opération, l'entité sera détenue à 100% par CACF et sera consolidée par intégration globale dans les

comptes du groupe CA Consumer Finance. L'opération est suspendue à l'accord des Régulateurs.

5.4. Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes individuels. Le périmètre de consolidation fait quant à lui partie des états financiers consolidés au 31/12/2020.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe CA Consumer Finance a réalisé les principales opérations suivantes :

En France, suite au renouvellement pour 10 ans de son partenariat avec le groupe FNAC DARTY intervenu en février 2020, CA Consumer Finance a pris le contrôle de Menafinance, entité portant les crédits à la consommation de la clientèle Darty. Cette entité était jusqu'alors sous le contrôle conjoint des deux partenaires et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans le groupe CA Consumer Finance.

Ainsi, fin juin 2020, CA Consumer Finance a acquis les 50% du capital de Menafinance détenu par le groupe FNAC DARTY, générant la comptabilisation d'un goodwill de 25,2 millions d'euros. A l'issue de cette opération, Menafinance est détenue à 100% par CA Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans le groupe CA Consumer Finance.

Au 1er octobre 2020, Menafinance a été absorbée par CA Consumer Finance.

En Hollande, au cours de l'année 2020, INTERBANK, filiale à 100% de CACF NL a absorbé 8 filiales de CACF NL (DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK, CREDIET MAATSCHAPPIJ DE IJSSEL, EUROFINTUS FINANCIERINGEN, IDM FINANCE, IDM FINANCIERINGEN, INTERMEDIAIRE VOORSCHOTBANK, MAHUKO FINANCIERINGEN, VOORDEELBANK).

En 2020, un processus de mise en vente de CACF NL a été engagé. Plusieurs offres ont été reçues au cours du 3^{ème} trimestre. Le Groupe est entré en négociation exclusive avec l'un d'entre eux.

De ce fait, en application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de CACF NL sont classés au 31 décembre 2020 au bilan en « Actifs non courants destinés à être cédés » pour 1 720 millions d'euros et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » pour 475 millions d'euros. Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant de -134,8 millions d'euros.

L'impact au compte de résultat intègre l'impact du reclassement en Actifs non courants destinés à être cédés ainsi que la perte estimée sur ces opérations.

En Italie, suite à un accord entre BBPM et CACF, le put sur minoritaire d'un montant de 150M€ représentant 10% du capital d'AGOS, contractualisé en 2019, dont l'échéance initiale était le 30/06/2021 a été prolongé jusqu'au 31/07/2023.

En novembre 2020 le Tribunal de Milan, en appel, s'est prononcé contre AGOS sur la restitution des frais de dossier en cas de remboursement anticipé du prêt. Dans le cadre de l'arrêté du 31/12/2020, AGOS a analysé ces décisions pour déterminer les conséquences comptables appropriées des impacts liés à la décision du Tribunal de Milan du 4 novembre 2020.

En 2020, LEASYS, filiale à 100% de FCA Bank (JV à 50% de CACF) a réalisé plusieurs acquisitions :

- En mars 2020, acquisition du groupe AIXIA spécialisé dans la location courte durée en France, générant un goodwill de 13,7 millions d'euros à 100%,

- En novembre 2020, acquisition de DRIVALIA CAR RENTAL, entité espagnole spécialisée dans la location courte durée, générant un goodwill de 7,3 millions d'euros à 100%.

Comptes sociaux

Le total du bilan atteint 35 670 M€ contre 29 927 M€ à la clôture du précédent exercice. Le résultat net de l'exercice ressort à 58,3 M€ contre 376,2 M€ d'euros au 31 décembre 2019.

5.5. Gestion du capital et ratios réglementaires

Le Règlement UE N° 575/2013 du 26 juin 2013 directement applicable en droit français et la Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 (Capital Requirement Directive) transposée en droit français par l'ordonnance N°2014-158 du 20 février 2014 et modifiés par le Règlement (UE) n°2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2), définissent les exigences prudentielles de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ainsi que les modalités de calcul des différents ratios de solvabilité, de levier et de liquidité. Ces textes sont entrés en application à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe CA Consumer Finance gère ses fonds propres conformément à ces dispositions et est soumis au respect du ratio de solvabilité, du ratio de levier et des ratios relatifs à la liquidité et la division des risques.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) ces fonds propres se décomposent en :
 1. fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe minorés des immobilisations incorporelles et goodwill, des impôts différés dépendant de bénéfices futurs (déficit reportable), des montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées non couvertes par provisions, des actifs de fonds de pension à prestations définies et dans le cadre de la grande franchise les participations dans des établissements financiers ainsi que les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et des engagements de paiements irrévocables au titre du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.
 2. fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) principalement composés de dettes super-subordonnées.
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) sont composés principalement des dettes subordonnées.

Afin de renforcer sa structure financière et en concertation avec Crédit Agricole SA, le Groupe CA Consumer Finance, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale, versera un dividende de 373 907 K€ au titre de 2020 et conservera 100 065 K€ dans ses fonds propres au 31 décembre 2020.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

(en K€)	31-12-2020
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	4 664 835
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 216 200
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	5 881 035
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	1 257 689
Total des fonds propres prudentiels	7 138 724

Niveau des ratios de solvabilité calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

	31-12-2020
Ratio CET1	11,80%
Ratio Tier 1	14,87%
Ratio Fonds Propres globaux	18,05%

Au 31/12/2020, le Groupe CA Consumer Finance répond aux exigences réglementaires. Des éléments complémentaires seront présentés dans le rapport Pilier 3 disponible sur le site web du Groupe CA Consumer Finance

5.6. Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont au cœur des enjeux stratégiques de CA Consumer Finance avec la digitalisation comme ligne de conduite. En effet, l'analyse des données est un important levier d'innovation pour laquelle les équipes sont continuellement sensibilisées. A travers cette mobilisation, et notre volonté de proposer des produits innovants et adaptés aux exigences du marché, nous consacrons une activité de recherche et développement intense axée sur notre transformation digitale. Notre investissement, nos développements technologiques et structurels nous permettent de déposer des demandes de crédit d'impôt recherche depuis 2015, pour l'entité CA Consumer Finance SA.

5.7. Délais de règlement fournisseurs et clients

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients, par date d'échéance.

Les informations présentées ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	13	7	11	122	153
Montant total des factures concernées (TTC)	158 654	120 152	169 162	1 628 836	2 076 804
Chiffre d'affaires (TTC)					40 047 173
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	0,40%	0,30%	0,42%	4,07%	5,19%
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures TTC exclues					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures émises et ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre factures	164	77	29	60	
Montant cumulé des factures concernées (TTC)	2 704 599	1 426 983	633 318	6 524 869	11 289 769
Chiffre d'affaires (TTC)					40 047 173
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)	6,75%	3,56%	1,58%	16,29%	28,19%
Nombre de factures exclues					-
Montant des factures exclues					-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	470	130	57	213	870
Montant cumulé des factures concernées (HT)	7 534 146,67	4 872 901,46	725 008,41	2 600 880,96	15 732 938
Chiffre d'affaires (HT)					23 603 558,46
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (HT°)	31,92%	20,64%	3,07%	11,02%	
Nombre de factures exclues			-		
Montant des factures exclues			-		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures reçues et ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	2 409	1 144	611	1 951	6 115
Montant total des factures concernées TTC	40 493 308,91	21 843 972,56	8 363 496,60	25 224 163,59	95 924 942
Chiffre d'affaires (TTC)					312 118 700,40
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)	12,97%	7,00%	2,68%	8,08%	
Nombre de factures exclues			-		
Montant des factures exclues			-		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

5.8. Dépenses somptuaires et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 prennent en charge un montant global de 657 770 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

L'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'élève à 210 617,95 euros.

6. PROJETS DE RESOLUTIONS

6.1. Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 58 329 569,21 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 478 862 130,75 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 537 191 699,96 euros.

L'assemblée générale, constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- 1) A titre de dividende aux actionnaires : 373 778 022,42 €
(correspondant à un dividende de 26,29 euros par action)
- 2) Au Report à nouveau : 163 413 677,54 €

Le dividende est ainsi fixé à 26,29 euros par action pour chacune des 14 217 498 actions ouvrant droit au dividende.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2019	2018	2017
Dividende unitaire	0 €	0 €	0 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	0 €	0 €	0 €

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R225-102, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

6.2. Autres projets de résolutions

6.2.1. Partie ordinaire

Le mandat d'administrateur de Madame Grenade, de Monsieur LE BIHAN arrivant à expiration lors de la présente assemblée, il vous est proposé de les renouveler dans leurs fonctions pour trois ans.

6.2.2. Partie extraordinaire

Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des augmentations de capital pour un montant maximum de 120 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il sera aussi proposé une délégation d'augmentation du capital social réservée aux salariés, étant précisé que le Conseil proposera à l'Assemblée générale de voter contre les résolutions afférentes à ce projet. Un rapport du Conseil d'administration sur cette augmentation de capital réservée aux salariés est annexé à ce rapport.

7. ACTIONNARIAT DE CA CONSUMER FINANCE

7.1. Capital social

Le capital social de la société au 31 décembre 2020 s'élevait à 554 482 422 € et il était divisé en 14 217 498 actions de 39 €, entièrement libérées.

A cette même date, le nombre d'actions détenues par Crédit Agricole S.A et ses filiales s'élevait à 14 216 725, les 773 actions restantes sont la propriété d'actionnaires minoritaires.

7.2. Actions d'autocontrôle

Les sociétés contrôlées par CA Consumer Finance au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans CA Consumer Finance.

7.3. Rachat par la société de ses propres actions

La société n'a procédé au rachat d'aucune de ses propres actions au cours de l'exercice 2020.

7.4. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2020 aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

8. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L 225-35 et R 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 10 avril 2020, le Directeur Général, Stéphane Priami, ainsi que la Directrice Générale Adjointe, Valérie Wanquet, à consentir des cautions, avals ou autres garanties dans la limite d'un plafond global de trois (3) milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an, à compter du 10 avril 2020.

9. MONTANT DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE, A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE, A DES MICRO-ENTREPRISES, DES PME OU A DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE AVEC LESQUELLES ELLE ENTRETIENT DES LIENS ECONOMIQUES LE JUSTIFIANT

La Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

10. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes de CA Consumer Finance est confié à deux commissaires aux comptes :

- Le Cabinet Ernst & Young et Autres, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Madame Claire ROCHAS, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023 ;
- Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Madame Anik CHAUMARTIN et Monsieur Pierre CLAVIE, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

11. ANNEXES

- Informations relatives aux implantations
- Liste des succursales existantes (article L232-1, II du Code de commerce)
- Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- Synthèse des missions autres que les « Services du Commissariat aux Comptes »

Ce rapport fait également l'objet de l'exposé prévu à l'article R.225-81, 3°, du Code de commerce.

Le Conseil d'administration.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

1. Informations relatives aux implantations article L. 511-45 du code monétaire et financier

Conformément aux dispositions décret d'application n° 2014-1657 du 29 décembre 2014 pris pour l'application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, les informations relatives aux implantations de CA Consumer Finance, requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 sont publiées de façon consolidée par CA s.a. Ces informations sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF, en pages 660-670.

2. Liste des succursales existantes article L232-1, II du Code de commerce

CA Consumer Finance possède une succursale à Monaco (activités FNAC et financement avec ou sans option d'achat auprès des concessionnaires automobiles).

3. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

CA CONSUMER FINANCE

RESULTAT ET ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en milliers d'euros, sauf pour le capital et le résultat par actions)

	2016	2017	2018	2019	2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- A) Capital social (en euros)	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422
- B) Nombre d'actions ordinaires existantes	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498
- C) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- D) Nombre maximal d'actions futures à créer - par levée des stocks options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- A) Chiffre d'affaires hors taxes	1 828 385	1 729 681	1 763 728	1 848 244	1 748 778
- B) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	197 303	303 616	-4 446	389 339	87 224
- C) Impôt sur les bénéfices	-594	-10 033	-262	17 672	2 062
- D) Participation des salariés due au titre de l'exercice	2	-	-	-	-
- E) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	184 545	294 634	-32 224	376 227	58 330
- F) Résultat distribué *	418 990				
RESULTAT PAR ACTION (en euros)					
- A) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements	14,67	22,06	0,34	28,57	6,09
- B) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12,98	20,72	2,27	26,46	4,10
- C) Dividende attribué à chaque action *	29,47	-	-	-	-
PERSONNEL					
- A) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	3 425	3 393	3 353	3 363	3 288
- B) Montant de la masse salariale de l'exercice	179 252	180 625	180 563	172 609	171 763
- C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	62 981	61 602	63 079	64 862	64 962

* information non connue au jour d'établissement du document

4. Synthèse des « Services Autres que le Commissariat aux Comptes » rendus par les Commissaires aux comptes et approuvés par le Comité d’Audit de CA Consumer Finance

CAC	Entité concernée	Description synthétique de la mission
EY	CACF NEDERLAND BV	Audit du portefeuille prêts Kigoi 2019, qui a été vendu à AEGON et dont le servicing est assuré par CACF NL
EY	CREDIBOM	Revue limitée des comptes à fin juin pour la conservation du résultat
EY+PWC	CA Consumer Finance	Revue des procédures en matière de titrisation pour l'obtention de l'attestation dépositaire
EY	CA Consumer Finance	Audit des encours OPEN / PAC tenus par CA CF pour le compte des CRCAM
PWC	CREDIBOM	Formation sur la réglementation portugaise Egalité Salariale H/F
EY	CA Consumer Finance	Travaux compte de résultat analytique CRCA/LCL
EY	CACF NEDERLAND BV	Revue d'un portefeuille de Crédit
Montant des honoraires des missions : cf page 106 Annexe aux Etats financiers Groupe CA CF		

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE L'EXERCICE 2020

En complément du rapport de gestion, le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise présenté en application de l'article L.225-37 du Code de commerce a pour objet de rendre compte aux actionnaires à la fois de l'activité du Conseil en 2019, sa composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, mais aussi de la situation de CA Consumer Finance au regard de différentes informations règlementées prévues à l'article L. 225-37-4 relevant de la compétence du Conseil dont :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- Les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

CA Consumer Finance n'est pas une société cotée et n'a pas de titres financiers admis sur un marché réglementé.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I.1 Structure de gouvernance et conseil

I.1.1 Mode de direction choisi :

Le Conseil d'administration de CA Consumer Finance a décidé, lors de sa séance du 13 mai 2008, de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général et a, depuis, toujours confirmé ce choix lors des changements de Président ou de Directeur Général.

En 2014, l'application de la directive européenne CRD4 en France a instauré comme règle cette séparation des fonctions (Article L511-58 du code Monétaire et Financier : *La présidence du conseil d'administration [...] d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ne peut être exercée par le directeur général [...]*).

Le choix d'opter pour cette organisation duale est donc maintenant une obligation légale, pour laquelle toute dérogation devra être autorisée par l'ACPR. L'assemblée Générale du 20 mai 2016 a intégré dans les statuts de CA Consumer Finance la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, tel que stipulé par la loi.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018 a renouvelé le mandat d'administrateur de Xavier MUSCA, et le Conseil d'Administration du 10 mai 2018 l'a nommé de nouveau Président du Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 mai 2019, fonction qu'il exerce depuis le 1^{er} septembre 2015. Monsieur Xavier MUSCA est Directeur

Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A, avec compétence sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole SA.

Les missions confiées au Président du Conseil sont précisées dans les statuts de la Société ainsi que dans le règlement intérieur de son Conseil d'administration. Le Président

- Organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission ;
- Convoque le Conseil d'administration, détermine l'ordre du jour des réunions et veille à ce que les administrateurs reçoivent préalablement l'information nécessaire et suffisante pour délibérer en connaissance de cause ;
- Est consulté pour accord par le Directeur Général lorsque ce dernier doit prendre une décision conforme à l'intérêt de la Société dans des domaines pour lesquels le règlement intérieur du Conseil prévoit qu'il doit obtenir l'accord préalable du Conseil, et que l'urgence le requiert.

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil a nommé Monsieur Stéphane PRIAMI comme Directeur Général à date d'effet du 1^{er} janvier 2020 pour une durée illimitée.

Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est habilité à désigner tous mandataires spéciaux, avec faculté de délégation. Toutefois, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, Monsieur Stéphane PRIAMI doit requérir l'autorisation préalable du Conseil dans les cas énumérés à l'article 4 du règlement intérieur adopté par le Conseil, listés ci-dessous.

Ces limitations de pouvoir du Directeur Général portent sur :

- Création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations (hors structures dédiées à la réalisation d'une ou plusieurs opérations de crédit, de prise de risque spécifique ou de portage) susceptible de se traduire par un investissement ou désinvestissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Création ou suppression de toute succursale à l'étranger ;
- Investissement ou prise de risque de toute nature d'un montant supérieur à 30 millions d'euros, ou portant le risque sur une même contrepartie à un montant supérieur à 30 millions d'euros, étant précisé que pour les engagements financiers sur les contreparties Corporate et sur les PME et professionnels, ce sont les délégations données par Crédit Agricole S.A., telles qu'elles résultent des différentes notes de procédures diffusées par cette dernière aux sociétés qu'elle contrôle, qui s'appliquent ;
- Acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce susceptible de se traduire par un investissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Achat ou de vente de biens ou droits immobiliers effectués au nom ou pour le compte de la Société, dès lors que les montants de ces opérations excèdent 3 Millions d'euros ;
- Mise en place de tout partenariat générant un encours attendu supérieur à 500 millions d'euros.

En complément de ses propres pouvoirs, le Directeur Général a reçu, le 10 avril 2020, délégation du Conseil d'administration pour émettre des emprunts de toutes natures et pour fournir des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de trois (3) milliards d'euros. Ces délégations sont consenties pour une durée d'un an, à partir du 10 avril 2020 et sont partagées avec le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe, chacun pouvant agir individuellement dans le cadre de la limite globale des 3 Milliards d'euros . Le Directeur Général doit rendre compte annuellement, à la fin de la période d'autorisation donnée, au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ces délégations.

Lors de la séance du 28 octobre 2020, le Conseil a aussi nommé le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe comme second Dirigeant Effectif, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier, à compter du 28 octobre 2020. A cette occasion, le Conseil d'administration a donné à Madame Valérie WANQUET les pouvoirs nécessaires pour :

- *Prendre part à la détermination effective de l'orientation de l'activité de CA Consumer Finance ;*
- *Assurer l'information comptable et financière auprès de toute autorité ;*
- *S'assurer de l'existence de dispositifs de contrôle interne permettant de mesurer les risques et la rentabilité des activités de CA Consumer Finance ;*
- *Prendre, en matière de fonds propres, toute mesure de nature à garantir le suivi et le respect des normes de la réglementation bancaire et financière ;*
- *Tous autres pouvoirs nécessaires au respect de la réglementation applicable aux sociétés de financement.*

Elle dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et participe aux réunions du Conseil d'Administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, Mme Valérie WANQUET conserve, sauf avis contraire du Conseil d'administration, la fonction de second Dirigeant Effectif et ses attributions, jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les deux Dirigeants Effectifs de CA Consumer Finance, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier sont donc le Directeur Général et le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe.

1.1.2 Composition du Conseil

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration était composé de douze administrateurs, dont onze désignés par l'Assemblée générale des actionnaires, et un élu par les salariés, ainsi que d'un censeur.

Président

- M. Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A, avec compétence sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole SA, administrateur depuis 2015, 60 ans

Administrateurs

- M. Jacques BOYER, Président CRCA Languedoc, administrateur depuis 2014, 67 ans
- Mme Béatrice GRENADE, administratrice indépendante, administratrice depuis 2018, 51 ans
- M. Guy GUILAUME, Président CRCA Anjou Maine, administrateur depuis 2018, 62 ans
- M. Clotilde L'ANGEVIN, Directrice de la communication financière de Crédit Agricole S.A., administratrice depuis 2015, 42 ans
- M. Henri LE BIHAN, Directeur Général Adjoint Crédit Agricole Assurances, administrateur depuis 2011, 61 ans
- M. Laurent MARTIN, Directeur Général CRCA Charente Périgord, administrateur depuis 2018, 57 ans
- M. Bruno TARDIEU, Président CRCA Centre Ouest, administrateur depuis 2015, 58 ans
- M. Sébastien CANESSE, administrateur élu par les salariés, administrateur depuis 2018, 46 ans

- Mme Laure BELLUZZO, Directrice Générale de CATS, administratrice depuis 2017, 47 ans
- Mme Laurence RENOULT, Directeur Général de la CRCA Val de France, administratrice depuis 2016, 52 ans
- Mme Véronique GOUTELLE, Directrice des Ressources Humaines, administratrice depuis 2020, 60 ans

Censeur

- M. Pierre-Louis BOISSIERE, Directeur Général de la CRCA du Morbihan, censeur depuis 2016, 62 ans

CA Consumer Finance étant une société non cotée, contrôlée à plus de 99,9 % par Crédit Agricole SA, ses administrateurs, à l'exception de celui élu par les salariés, ont été choisis au regard de leurs compétences, de leur connaissance du Groupe Crédit Agricole et des fonctions ou mandats qu'ils y exercent. Aucun n'est actionnaire.

Une charte de l'administrateur, annexée au règlement intérieur du conseil définit les principes que doivent respecter les administrateurs dans leur mission.

Bien que la réglementation prévoit une durée des mandats pouvant aller jusqu'à six ans, les statuts de CA Consumer Finance limitent cette durée à trois ans.

Changements intervenus au cours de l'année 2020 :

Conseil d'administration

Départs	Nominations	Renouvellements
Mme Laure BELLUZZO	Mme Laure BELLUZZO Mme Véronique GOUTELLE	M. Guy GUILAUME Mme Clotilde L'ANGEVIN M. Jacques BOYER (AG du 25/05/2020)

Enfin, on compte 5 administrateurs femmes sur les 11 administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. CA Consumer Finance est donc en conformité avec les critères de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration tels que définis par l'article L225-18-1.

1.1.3 Rôle, missions et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement du Conseil, l'organisation de ses travaux, les pouvoirs du Président et du Directeur Général et les décisions pour lesquelles ces derniers doivent obtenir l'accord préalable du Conseil. Ce règlement intérieur est complété par des règlements intérieurs propres au Comité d'audit, au Comité des Risques et au Comité des Nominations. Ces règlements ont été approuvés par tous les membres du Conseil d'administration et tous ont adhéré sans réserve aux dispositions de la charte de l'Administrateur annexée au règlement intérieur, qui définit notamment les règles à suivre en cas de conflits d'intérêts pouvant surgir dans l'exercice de leur mandat.

L'accord préalable du Conseil d'administration est demandé pour les opérations mentionnées plus haut comme limitations du pouvoir du directeur Général.

Le Directeur Général peut, en accord avec le Président et lorsque l'urgence le requiert, prendre, dans les domaines énumérés ci-dessus, toute décision conforme à l'intérêt de la Société. Il en rend compte au prochain Conseil auquel il justifie l'urgence.

Les administrateurs de CA Consumer Finance sont déclarés « initiés permanents » du Groupe Crédit Agricole S.A avec pour conséquence l'interdiction à certaines périodes d'opérer librement sur les actions et instruments financiers émis par / ou liés au Groupe Crédit Agricole S.A.

1.1.4 Information sur les séances du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au minimum cinq fois par an sur un ordre du jour précis et chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant les dates des séances, un dossier complet, au format électronique, reprenant tous les points à l'ordre du jour. Chaque trimestre le Conseil examine la situation financière du Groupe et ses comptes consolidés. Chaque année, le Conseil examine le budget. En outre, le Directeur Général rend compte annuellement de l'utilisation qu'il a faite des délégations qu'il a reçues du Conseil, d'une part pour émettre des emprunts obligataires, d'autre part pour fournir des cautions, avals ou garanties. Les sujets sur lesquels le Conseil a demandé une présentation sont examinés au cours des conseils suivants.

Lors de ses réunions, le Conseil examine l'activité, les marges, le risque et les résultats financiers de la société et de ses filiales. Les points sont présentés par les Directeurs Généraux Adjointes en charge de ces domaines, permettant ainsi d'apporter en séance des réponses concrètes et précises aux questions posées. Le Conseil examine également deux fois par an la politique financière, avec la gestion des différentes natures de risque, ainsi que le dispositif de contrôle des opérations et procédures et les systèmes de mesure des risques et des résultats. Le Conseil échange également sur les sujets d'actualité impactant l'activité ou l'organisation de l'entreprise, ces sujets étant généralement présentés par les experts métiers. En outre, des conseils sont convoqués chaque fois que des informations importantes le justifient, ou bien que des décisions relevant de sa compétence doivent être prises.

En 2020, le Conseil s'est réuni à 7 reprises : 4 séances du conseil essentiellement destinées notamment à l'examen trimestriel des résultats, 1 séance destinée à la validation du budget, 1 séance destinée à la validation préalable d'accords liées à des partenariats et 1 séance consacrée à la validation de l'ILAAP – ICAAP et du RACI.

Sur ces 7 réunions, le taux de présence des administrateurs est de 94%.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la tenue du conseil. Les séances régulières durent entre 3h30 et 4 h, permettant ainsi de consacrer du temps aux débats. Les questions et sujets soulevés en cours de séance font l'objet d'inscription à des séances suivantes et les points non traités en cours d'année sont examinés lors du dernier Conseil de l'année.

En 2020, une évaluation du fonctionnement du Conseil a été réalisée par le Secrétariat Central et a été soumise à l'ensemble des membres du conseil d'administration. L'évaluation annuelle de la gouvernance est globalement très favorable, avec une note de 4,57 / 5 (5 étant la meilleure note)

Les principaux domaines de satisfaction sont la pertinence des présentations, la qualité des débats, l'efficacité collective du conseil, et la relation entre le Conseil et la Direction Générale. Par ailleurs, des pistes d'améliorations ont été identifiées afin d'améliorer l'information des administrateurs sur le suivi des décisions prises et sur les projets, de rééquilibrage des thèmes évoqués en faveur de la stratégie et du développement par rapport aux sujets réglementaires et d'un effort de synthèse à poursuivre dans les présentations.

Outre l'examen régulier de l'activité, des risques, des comptes de la société et des dispositifs de contrôle et de mesure des risques, le Conseil a examiné et autorisé les grandes décisions prises en termes de développement ou de réduction d'activité, d'investissement et de désinvestissement, tant en France qu'à l'International. Il a également examiné et débattu des projets stratégiques de l'entreprise, notamment de sa stratégie risque et de l'ICAAP.

I.2 Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités

Afin de permettre au Conseil d'Administration d'exercer pleinement ses missions de surveillance, le code Monétaire et Financier (*article L511-89 du code monétaire et financier*), en application de la directive européenne IV, rend obligatoire la création de 3 comités spécialisés du conseil d'administration dans les établissements de crédit d'une « importance significative » (i.e. supérieur 5 milliards d'euros de total de bilan social ou consolidé). Il s'agit du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et du Comité des Risques.

Pour CA Consumer Finance, les fonctions du comité des Rémunérations sont dévolues au comité des Rémunérations de Crédit Agricole SA. Au-delà du Comité des Nominations et du Comité des Risques, CA Consumer Finance a également mis en place un Comité d'Audit et des Comptes, sur les travaux duquel le Conseil d'Administration peut également s'appuyer. Les présidents du comité des Risques et du Comité d'Audit et des Comptes sont distincts depuis le 03/11/2017, suite à une demande formulée par la Banque Centrale Européenne.

I.2.1 Comité des rémunérations

Ce Comité doit analyser les politiques et pratiques de l'entreprise en matière de rémunérations et procéder à un examen annuel :

- Des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- Des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ;
- De la politique de rémunération des salariés, catégories de personnel, incluant les membres de leur organe exécutif, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Le Conseil d'administration, conformément aux possibilités prévues à l'article L511-91 du Code monétaire et financier, a choisi que les fonctions dévolues au Comité des rémunérations soient exercées par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. En conséquence de cette dévolution de compétence, il n'a pas été créé de Comité des rémunérations propre à CA Consumer Finance.

Conformément à l'article L511-91 du Code Monétaire et Financier, le conseil d'administration de CA Consumer Finance a reçu communication lors de sa séance du 29 juillet 2020 des informations le concernant contenues dans l'examen annuel auquel il a été procédé par le comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

I.2.2 Comité des Nominations

Le comité des Nominations de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 29 octobre 2015.

1.2.2.1 Attributions :

- L'identification et l'évaluation des candidats pour l'exercice de la fonction d'administrateur,
- L'évaluation de l'équilibre et la diversité des compétences et expériences au sein du conseil d'administration,
- L'évaluation régulière du fonctionnement du conseil et de ses membres.

Une restitution orale des travaux du conseil est présentée à l'occasion du Conseil le plus proche.

1.2.2.2 Composition à fin décembre 2019

Le comité est composé de 2 membres, administrateurs de CA Consumer Finance.

- M. Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A, avec compétence sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole SA
- M. Bruno TARDIEU, Président de la CRCA Centre Ouest, nommé par le conseil du 04/05/2018

Il s'est réuni à 3 reprises en 2020.

1.2.2.3 Activité – ordres du jour

Thèmes abordés lors des Comités des nominations tenus en 2020

Le Comité des nominations a décidé des modalités d'évaluation des travaux du Conseil et présenté au conseil les résultats de cette évaluation, et a évalué les candidatures pour les nominations d'administrateur, de directeur général délégué et de dirigeant effectif.

1.2.3 Comité des Risques

Le comité des Risques de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015. Il est composé uniquement d'administrateurs. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

1.2.3.1 Attributions

Il a pour missions principales de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques
- L'assister dans son rôle de supervision de la Direction Générale et du responsable de la fonction gestion des risques
- Vérifier que le prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie risques
- Examiner la compatibilité de la politique et des pratiques de rémunérations avec la situation économique et prudentielle
- Analyser la stratégie risques de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi
- Suivre les risques de toutes natures (contrepartie, financiers, opérationnels, conformité...)
- Examiner les analyses et travaux réalisés, relatifs à la situation prudentielle de l'entreprise, à son adéquation avec la situation et la stratégie de l'entreprise en matière des risques
- Valider l'ICAAP, ainsi que tout document de même nature, avant, si nécessaire, examen par le conseil

- Examiner toute question relative aux risques qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le responsable de la fonction gestion des risques
- Etre informé sans délai sur les incidents significatifs de risques opérationnels
- Vérifier la compatibilité de la tarification des produits avec la stratégie risques
- S'assurer de l'adéquation de la politique de rémunération de l'entreprise avec les risques auxquels elle est exposée, ainsi qu'avec la situation économique et prudentielle de l'entreprise.

I.2.3.2 Composition à fin décembre 2020

Le Comité est composé de quatre membres, administrateurs de CA Consumer Finance :

- Monsieur Laurent MARTIN, Président du Comité, Directeur Général de la CRCA Charente Périgord, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Henri LE BIHAN, Directeur Général Adjoint Crédit Agricole Assurances
- Madame Clotilde L'ANGEVIN, Directeur de la Communication Financière de CA SA
- Madame Laurence RENOULT, Directeur Général de la CRCA Val de France

Le choix des membres du Comité des Risques a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

A noter que le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2020 :

- 4 réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à la validation de la mise à jour annuelle ICAAP/ILAAP
- Une réunion a été consacrée à la stratégie Risques et au dispositif d'appétence au risque, présentée par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité. Un compte-rendu écrit de chacune de ces réunions a été remis aux membres du Conseil d'administration.

I.2.4 Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'audit et des Comptes, mis en place par le Conseil d'administration début 2009, est une émanation du Conseil. Il est composé d'administrateurs et d'un censeur. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

I.2.4.1 Attributions

Le Comité d'audit et des comptes a son propre règlement intérieur, lequel définit outre sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement. Ainsi, sans préjudice des compétences du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le Comité a pour mission de :

- Examiner les comptes sociaux et consolidés de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi ;

- S’assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l’établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du groupe ;
- Examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d’Administration ou le Directeur Général, ainsi que toute question de conflit d’intérêts dont il a connaissance ;
- Et de manière générale, s’assurer du suivi du processus d’élaboration de l’information financière et du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Prendre connaissance des plans d’intervention des commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l’audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s’assure de leur indépendance.
- Vérifier que sont définies les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- Vérifier l’adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus
- Examiner le RACI, avant qu’il ne passe au Conseil
- Analyser les problématiques liées à la Conformité et apprécier le caractère effectif des mesures correctrices remontées (présentation faite au moins 2 fois par an par le responsable du contrôle de la conformité)
- Examiner les résultats du Contrôle Permanent
- Examiner le plan d’audit interne du Groupe ;
- Prendre connaissance des résultats des missions menées par l’Audit Interne, par l’Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., par les Régulateurs ;
- Recevoir régulièrement une information sur la mise en œuvre des recommandations de l’Audit ; Le responsable de l’audit interne l’informe de son propre chef en cas d’absence d’exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées ;

Le Comité d’audit et des comptes entend au moins deux fois par an le Responsable du contrôle de la conformité et apprécie le caractère effectif des mesures correctrices initiées pour remédier aux faiblesses identifiées.

Le Comité d’audit et des comptes examine également l’adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus, au travers de l’examen du rapport annuel et de Lettre semestrielle de Contrôle interne établis en application du en application de l’arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque soumise au contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce rapport et cette lettre font ensuite l’objet d’une présentation au Conseil d’administration.

Le Comité d’audit et des comptes a connaissance des plans d’intervention des Commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l’audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s’assure de leur indépendance et approuve les missions ne relevant pas du commissariat aux comptes.

I.2.4.2 Composition à fin décembre 2020

Le Comité est composé de trois administrateurs de CA Consumer Finance et d’un censeur :

- Madame Laurence RENOULT, Président Directeur Général de la CRCA Val de France, nommée par le conseil du 3/11/2017 en tant que membre et président

- Monsieur Laurent MARTIN, Président, Directeur Général de la CRCA Charente Périgord, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Henri LE BIHAN, Directeur Général Adjoint Crédit Agricole Assurances
- Monsieur Pierre Louis BOISSIERE (censeur), Directeur Général de la CRCA du Morbihan

Le choix des membres du Comité d'audit et des comptes a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

Le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2020.

A noter que

- Quatre réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Responsable de la Comptabilité, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée au Contrôle Interne, et notamment à l'examen de l'activité, des résultats et du plan de contrôle permanent. Au cours de cette réunion, les membres du Comité ont entendu le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable de la Conformité, le Responsable du Contrôle Périodique et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à l'étude du budget 2021

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité.

Un compte-rendu écrit de chacune de ces réunions a été remis aux membres du Conseil d'administration.

II. Information sur la politique et les pratiques de rémunération

CA Consumer Finance faisant partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation, son Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article L511-41-1 A du Code monétaire et financier, que les fonctions normalement dévolues au comité des rémunérations de l'entreprise sont dévolues au comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., société qui la contrôle.

II.1 Principes et règles arrêtées pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux

CA Consumer Finance a pris la décision de rémunérer ses membres (administrateurs et censeurs) dans le cadre des règles en vigueur dans les entités du groupe Crédit Agricole à compter de l'exercice 2018 lors du conseil d'administration du 14 décembre 2017, sur proposition du Comité des Nominations, qui s'était réuni préalablement le 12 décembre 2017. Les modalités de répartition des jetons de présence à partir de l'exercice 2018 sont les suivantes, étant entendu que les administrateurs désignés par Crédit Agricole SA s'engagent à renoncer à leurs jetons de présence, comme l'imposent les règles du groupe Crédit Agricole SA. :

- 3 000 euros par séance pour les membres du conseil d'administration
- Un forfait annuel de 10 000 euros pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques
- Un forfait annuel de 3 000 euros pour le président du comité des nominations

Le versement des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 et ses modalités seront décidés en conseil d'administration du 5 février 2021.

En 2020, outre les jetons de présence, aucun autre élément de rémunération n'est prévu.

Seuls leurs frais de déplacement et d'hébergement engagés à l'occasion des réunions du Conseil d'administration de CA Consumer Finance, de son comité d'audit ou ayant trait à sa

gouvernance leurs sont remboursés sur présentation de justificatifs (*décision du Conseil d'administration du 02/11/2011*).

En 2020, Monsieur Xavier MUSCA a été mandataire social de CA Consumer Finance et de la société cotée Crédit Agricole S.A, (Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A). Les principes et montants relatifs à sa rémunération versée par le groupe Crédit Agricole S.A. sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF (pages 192-193), et disponible à l'adresse www.credit-agricole.com - rubrique publications financières.

En outre, les principes retenus par Crédit Agricole S.A. en ce qui concerne l'organisation de la Direction Générale du groupe et, notamment, le renforcement du rôle des comités transverses de Crédit Agricole S.A., se traduisent par la suspension des contrats de travail existant éventuellement entre les mandataires sociaux des principales filiales, dont CA Consumer Finance, pour la durée de leur mandat, au profit d'un contrat de travail avec Crédit Agricole S.A. L'exercice du mandat de Directeur Général de CA Consumer Finance est ainsi une partie intégrante du contrat de travail qui lie M. PRIAMI avec Crédit Agricole S.A. En conséquence, le mandat social de Directeur Général confié par CA Consumer Finance à Monsieur PRIAMI est exercé à titre gratuit, sans contrepartie demandée à CA Consumer Finance (refacturation du montant versé ou contrepartie de toute autre nature).

II.2 Population régulée et modalités de rémunérations

II.2.1 Principes de rémunération

104 collaborateurs du groupe CA Consumer Finance ont été identifiés comme collaborateurs preneurs de risques au titre de l'année 2020. Ces collaborateurs se sont vus attribuer en 2020 une rémunération fixe, définie en fonction des compétences et du niveau de responsabilité d'une part, et une rémunération variable liée à la performance individuelle et collective de l'année 2019 ainsi qu'à la maîtrise des risques, d'autre part.

Pour les collaborateurs preneurs de risques, dont la rémunération variable est supérieure à un seuil de matérialité défini par le groupe Crédit Agricole S.A. à 120 000 €, le versement de la rémunération attribuée en 2020 au titre de la performance de 2019 s'effectue de la façon suivante :

- 50% versés en mars 2020
- 10% versés en septembre 2020 après un portage de 6 mois
- 40% différés par tiers sur une durée de 3 ans et versés sous conditions de performance et sous forme d'actions ou d'instruments adossés à l'action.

Ainsi en 2020, seule la part non différée de la rémunération attribuée au titre de 2019 ainsi que la part indexée sur l'action Crédit Agricole SA et versée en septembre 2020 ont été perçues par les collaborateurs preneurs de risques.

Par ailleurs, trois tranches de rémunération variable différée sont arrivées à échéance en 2020 et ont donc été versées aux collaborateurs preneurs de risques :

- La 1ère tranche du plan 2019/2018 libérée ou versée en 2020 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 2e tranche du plan 2018/2017 libérée ou versée en 2020 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 3ème tranche du plan 2017/2016 libérée ou versée en 2019 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents.

Certains collaborateurs faisant partie du Personnel identifié sont soumis à des réglementations locales qui peuvent occasionner d'autres modalités de différés (notamment, application du

différé sur le variable quel que soit son montant, absence de portage). C'est le cas notamment au Portugal et aux Pays-Bas. Pour autant, lorsque ces salariés sont différés, la rémunération variable différée représente à minima 40 % du total et est payée en tranche de valeur équivalente, et répartie sur 3 années.

II.2.2 Montant de l'enveloppe globale de rémunération de la population régulée sur l'exercice 2020

La rémunération globale versée en 2020 aux collaborateurs identifiés en tant que population régulée s'élève à 18 255k€.

Elle se décompose de la façon suivante :

- 13 633k€ au titre de la rémunération fixe
- 2 929k€ au titre de la rémunération variable attribuée en 2020, relative à la performance 2019 et non différée
- 47k€ au titre de la rémunération variable attribuée en 2020, relative à la performance 2019, non différée et versée à l'issue d'une période de portage de 6 mois
- 73k€ au titre de la rémunération variable attribuée en 2019, correspondante à la 1ère tranche du plan 2019/2018 et versée sous forme d'actions ou en instruments équivalents
- 48k€ au titre de la rémunération variable attribuée en 2018, correspondant à la 2^{ème} tranche du plan 2018/2017 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.
- 59k€ au titre de la rémunération variable attribuée en 2017, correspondant à la 3^{ème} tranche du plan 2017/2016 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.

Pour plus d'information sur la politique de rémunération des preneurs de risques du groupe Crédit Agricole, vous pouvez vous reporter au rapport sur la politique et pratiques de rémunération de Crédit Agricole S.A. publié sur le site Internet de Crédit Agricole S.A.

III. Autres informations du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. Conventions « réglementées »

Société co-contractante	Objet	Date
Conventions antérieures poursuivies en 2020		
UNIFITEL	Convention cadre de prestations de service	03/04/2008
CREDIT AGRICOLE S.A.	Emprunts subordonnés AT1 (1 ^{ère} tranche)	01/12/2015
CREDIT AGRICOLE S.A.	Emprunts subordonnés AT1 (2 ^{ème} tranche)	11/03/2016
- CASA - CAAS - CAGS - LCL - SILCA	- CATS - CACIB - CAPS - FNCA	Pacte d'associés de CA-GIP (CA Group Infrastructure Platform), <i>modifié par un avenant en 2020</i>
		08/06/2018, 02/09/2020

- CASA - LCL - CAGS - SILCA	- CAAS - CACIB - CA-GIP	Garantie d'actif et de passif donnée par CA CF aux autres actionnaires de CA-GIP	21/11/2018
Convention interrompue durant l'année 2020			
CREDIT AGRICOLE INSURANCE SOLUTIONS		Protocole d'accord de gestion, <i>résiliée par avenant en 2020</i>	20/12/2013
Nouvelle Convention signée en 2020			
- CASA - CAAS - CAGS - LCL - SILCA	-CATS - CACIB - CAPS - FNCA	Avenant au Pacte d'associés de CA-GIP (précisé ci-dessus)	02/09/2020
ASSUR&ME (ex-CREDIT AGRICOLE INSURANCE SOLUTIONS)		Avenant de résiliation du protocole de gestion, signé le 20/12/2013 (interrompant la convention ci-dessus)	30/12/2020

2 conventions réglementées nouvelles ont été signées en 2020

- La première autorisée par le Conseil d'administration du 29 juillet 2020, a été signée en date du 2 septembre 2020 portant Avenant au Pacte d'associés de CA Group Infrastructure Platform (CA GIP), lui-même convention réglementée, signé en date du 8 juin 2018. Cet avenant modifie les clauses et conditions du Pacte initialement conclu concernant les règles de gouvernance de la Société complétant les dispositions statutaires de celle-ci
- La seconde a été autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2020 et signée le 30 décembre 2020 et résilie le protocole de gestion signé en 2013 avec Assur&me (ex CA Insurance Solutions), qui était aussi une convention réglementée.

Conformément aux dispositions légales, ces informations ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale (Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 sur la simplification de la vie des entreprises)

Pas de convention telle que définie dans l'Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, hors convention portant sur des opérations courantes et conclues à conditions normales à la connaissance de la société

3. Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir/de compétences accordées par l'Assemblée Générale

NATURE	AG	CONTENU	DUREE	UTILISATION FAITE
Délégation de compétence	AGM du 25/05/2020	Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 120 M€	18 mois	Aucune utilisation de cette délégation

4. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2020

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX
au 31/12/2020**

MONSIEUR XAVIER MUSCA

CREDIT AGRICOLE S.A.	Directeur Général Délégué Second dirigeant effectif Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction
PREDICA	Vice-Président Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Président du Conseil d'Administration Administrateur
AMUNDI	Président du Conseil d'Administration
CAP GEMINI	Président du Comité d'Audit Administrateur
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Administrateur
CA ITALIA (anciennement CARIPARMA E PIACENZA S.P.A)	Vice-Président Administrateur
PACIFICA	Représentant Permanent de Crédit Agricole S.A. Administrateur

MONSIEUR STEPHANE PRIAMI

CA CONSUMER FINANCE	Directeur Général Dirigeant Effectif
CREDIT AGRICOLE SA	Directeur général adjoint en charge du pôle Services Financiers Spécialisés Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction
IFCAM	Administrateur
CA LEASING & FACTORING	Administrateur Président du Comité des Nominations
CA PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA-GIP (Crédit Agricole-group Infrastructure Platform)	Administrateur
AGOS DUCATO	Président du Conseil d'Administration Administrateur
FCA Bank S.p.A.	Président du Conseil d'Administration Administrateur
CA GRANDS CRUS	Membre du Conseil de Surveillance
WAFASALAF	Membre du Conseil de Surveillance
ASF –Association française des sociétés financières	Vice-Président du Conseil d'administration, membre du bureau

MADAME LAURE BELLUZZO

CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES	Directrice Générale
CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
FIRECA EXPERIMENTATIONS	Administrateur
FIRECA PORTAGE ET PARTICIPATION	Administrateur
PROGICA	Président
<i>SILCA – CAGIP**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>LCL**</i>	<i>Directrice de Fonctionnement</i>
<i>C2MS**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>VISA France**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CA CHEQUES**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CA TITRES**</i>	<i>Administrateur</i>

* Mandat libéré en 2020

MONSIEUR JACQUES BOYER

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC	Président
CREDIT AGRICOLE CIB	Administrateur
CA IMMOBILIER	Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
FNCA	Membre du Bureau Fédéral
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	Administrateur
SAS RUE DE LA BOETIE	Administrateur
SAS SACAM PARTICIPATIONS	Administrateur
SCI CAM	Administrateur
GIE GECAM	Membre du Comité de Direction
GROUPE AGRICA : ~ AGRICA RETRAITE AGIRC ~ AGRICA GESTION ~ CAMARCA ~ GROUPE AGRICA ~ CCPMA	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
FNCA - COMMISSION TRANSFORMATION ET PERFORMANCE	Président

CREDIT AGRICOLE	Président du COMITE FILIERES VINS Membre du COMITE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE Membre du Comité Logement Membre COMMISSION VIE MUTUALISTE ET IDENTITE DU CREDIT AGRICOLE
SYNDICAT DES VIGNERONS INDEPENDANTS DE L'HERAULT	Vice-Président
FDSEA DE L'HERAULT	Administrateur
LE COUSSAN	Gérant
SCEA JACQUES ET FRANCOISE BOYER	Gérant
JFB HOLDING	Gérant
JACQUES BOYER (FAMILLE BOYER)	Gérant

MONSIEUR SEBASTIEN CANESSE

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur élu par les salariés
CA CONSUMER FINANCE	Responsable d'Equipe Agence Commerciale Sofinco

MONSIEUR GUY GUILAUMÉ

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE	Président du Conseil d'Administration
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER	Président du Conseil d'Administration
SCI DU GUESCLIN	Co-Gérant
FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	- Président de la Commission Ressources Humaines - Membre de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation, Président de la délégation Fédérale de Négociation - Membre du Comité de pilotage du Projet humain groupe - Membre du Comité Energie Environnement - Membre du Comité Agriculture et Agroalimentaire
CREDIT AGRICOLE SA	- Membre du Comité d'Entreprise Européen - Membre du Comité groupe
ASSOCIATION HECA (HANDICAP ET EMPLOI DU CREDIT AGRICOLE)	Président
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE (GROUPE CREDIT AGRICOLE)	Président
ASSOCIATION SOLAAL PAYS DE LA LOIRE	Membre (Représentant de la Caisse Régionale)
AGECIF CAMA (Association de Gestion paritaire du Congé Individuel de Formation du Crédit et de la Mutualité Agricole)	Président du Conseil de Gestion (représentant le Groupe Crédit Agricole)

MADAME VERONIQUE GOUTELLE

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
FONDATION LCL	Président du Conseil d'Administration
IFCAM	Administrateur

MADAME BEATRICE GRENADE

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
GROUPE BEL	Chief Data and Marketing Transformation Officer
PHILHEBE	Associé Gérant

MADAME CLOTILDE L'ANGEVIN

CREDIT AGRICOLE S.A	Directrice de la Communication Financière
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Membre du Comité des Risques
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Administrateur
PACIFICA	Censeur Membre du Comité d'Audit
PREDICA	Administrateur Membre du Comité d'Audit

MONSIEUR HENRI LE BIHAN

ASSUR&ME (SASU)	Président
ADICAM	Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Membre du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques
CA CREDITOR INSURANCE	Directeur Général non administrateur
CA GRANDS CRUS	Représentant permanent de PREDICA Administrateur
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Directeur Général Adjoint Dirigeant Effectif
CREDIT AGRICOLE S.A.	Membre du Comité de Direction
PREDICA	Directeur Général Délégué
SPACE LUX	Président du Conseil d'Administration Administrateur
SPIRICA	Administrateur
FINAREF RISQUES DIVERS	Administrateur

FINAREF VIE	Administrateur
LA MEDICALE DE FRANCE	Administrateur

MONSIEUR LAURENT MARTIN

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE PERIGORD	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Président du Comité des Risques Membre du Comité d'Audit
CHARENTE PERIGORD EXPANSION	Président
GECICA GIE	Président
CA TECHNOLOGIES ET SERVICES	Administrateur
GRAND SUD OUEST CAPITAL	Administrateur
GRAND SUD OUEST INNOVATION	Administrateur
UNION PATRONALE 16	Représentant - Invité
FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	Membre du Comité Transformation Qualité Fonctionnement Membre de la Commission Transformation et Performance Membre du Comité d'Orientation de la Promotion <i>Co-Président du Comité Stratégique Achat Groupe (COSA)*</i> <i>Membre avec fonction de Rapporteur du Comité Agriculture et Agroalimentaire*</i>
<i>SAS PLEINCHAMP*</i>	<i>Administrateur</i> <i>Vice-Président</i>

** Mandat libéré en 2020*

MADAME LAURENCE RENOULT

CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	Directrice Générale
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Présidente du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques
CREDIT AGRICOLE CIB	Administrateur
CA CORPORATE & INVESTMENT BANK	Administrateur
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH	Administrateur Membre du Comité des Risques
LCL	Administrateur Membre du Comité des Nominations
GIE CARCENTRE	Administrateur

CCI du Loir et Cher	Membre élu
Conseil supérieur de la Coopération	Représentante Suppléante FNCA
<i>Institut National Des Sciences Appliquées De Blois*</i>	<i>Administrateur</i>

* Mandat libéré en 2020

MONSIEUR BRUNO TARDIEU

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-OUEST	Président
ASSOCIATION NATIONALE DES PRESIDENTS DE CAISSE REGIONALE	Vice-Président
SAS FIRECA PORTAGES ET PARTICIPATIONS ET DU GIE FIRECA EXPERIMENTATIONS	Administrateur
LE VILLAGE BY CA PARIS	Président
SAS VILLAGE DE L'INNOVATION	Président
CARCENTRE	Président
COMITE DE L'AGRICULTURE	Membre
COMITE DE L'INNOVATION	Président
COMMISSION FILIERE ELEVAGE	Président
COMMISSION MARCHES, CLIENTS ET INNONVATION	Président
COMMISSION MUTUALISTE ET IDENTITE DU CREDIT AGRICOLE	Membre
EARL TARDIEU BRUNO	Gérant
EARL DU VIADUC	Gérant
GIE CA STORE	Membre du Comité Stratégique
SACAM PLEINCHAMP	Président
CNGRA	Membre titulaire
SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE NEUVILLE	Co-Gérant
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE	Membre du Bureau
CUMA DE L'AUZON	Trésorier

MONSIEUR PIERRE-LOUIS BOISSIERE

CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Censeur Membre du Comité d'Audit
CA INDOSUEZ WEALTH	Administrateur
CABREPAR	Représentant de la Caisse régionale
CREDIT AGRICOLE EN BRETAGNE	Administrateur
FIRECA EXPERIMENTATIONS	Administrateur
FIRECA PORTAGE ET PARTICIPATIONS	Administrateur
LA FABRIQUE BY CA	Membre du Conseil de gestion
SAS RUE LA BOETIE	Administrateur
SAS SACAM Mutualisation	Membre du Conseil de gérance
SAS SACAM Participations	Administrateur
SAS CA MORBIHAN EXPANSION	Administrateur Représentant de la Caisse régionale
SAS VILLAGE BY CA MORBIHAN	Président
Bureau fédéral FNCA	Membre
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU PORT DU CROUESTY	Gérant
SCI KERANGUEN	Représentant CR Gérante
SCI EUGENE CARRIERE	Gérant
CA BRETAGNE HABITAT HOLDING	Président du Conseil de Surveillance Représentant de l'actionnaire
ACTICAM	Administrateur Représentant Permanent de la Caisse régionale
SAS UNEXO	Administrateur Représentant Permanent de la Caisse régionale
SCI CAM	Administrateur
IUT Vannes	Administrateur
UBS Fondation Universitaire	Membre du Conseil de Gestion
UNIMEDIAS	Membre du Conseil de Gestion
GIE GECAM	Membre du Comité de Direction